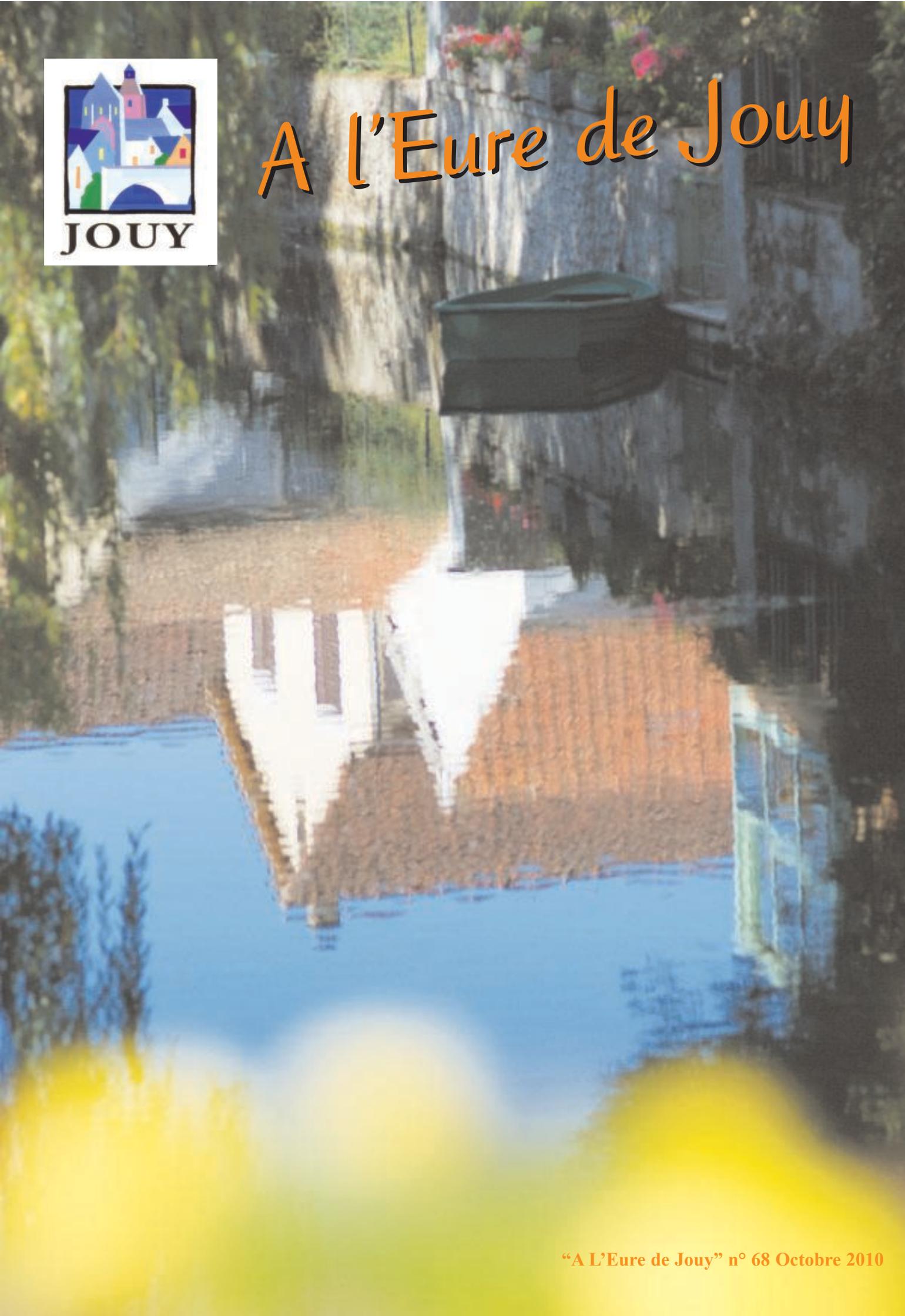


# A l'Eure de Jouy



A l'Eure de Jouy change encore une fois de look, cherchant encore à moderniser son aspect. Depuis 1995, nous avons essayé de rendre la lecture de notre bulletin municipal plus plaisante. Après réflexion, nous avons décidé de ne plus nous doter d'une régie publicitaire, tout en maintenant un coût de fabrication le plus faible possible. Nous remercions encore une fois les commerçants, artisans et entreprises qui pendant des années nous ont soutenu, mais nous avons bien compris que pour beaucoup, il s'agissait d'avantage d'un geste de sympathie de qu'une opération commerciale. La plupart d'entre vous estimant qu'il faut maintenir la parution de 2 bulletins par an, nous avons choisi de densifier celui d'octobre en regard de celui de janvier. Je remercie toutes les personnes qui ont collaboré à la rédaction de ce numéro 68 de "A l'Eure de Jouy", et vous souhaite à tous une très bonne lecture.

Pascal MARTIN



Invités à assister à la séance "Questions au gouvernement" par Jean-Pierre GORGES, le maire et quatre de ses adjoints posent devant l'Assemblée Nationale.

## "A l'Eure de Jouy" : Résultat du sondage !

**B** IEN que peu nombreux (13 personnes), nous remercions les Joviens et les Joviennes qui ont répondu à notre enquête diffusée dans notre numéro précédent. Compte tenu de la quantité des réponses, la valeur statistique de cette enquête est relative, toutefois cela confirme des tendances.

Lecteurs assidus de notre bulletin, tous déclarent le lire intégralement à chaque parution.

Ce qu'ils apprécient le plus ? La clarté de la présentation (13/13), le plaisir de parcourir le magazine (12/13), les actualités de notre commune (13/13) et les photos (12/13). Bilan plus mitigé pour les encarts publicitaires : Si 10 lecteurs sur 13 apprécient les encarts locaux, 6 déclarent ne pas apprécier les publicités des artisans régionaux ou nationaux. Un lecteur souhaiterait que les textes et les photos soient plus gros.

Parmi les sujets abordés, arrivent en tête : le calendrier des fêtes, les informations pratiques, la rubrique travaux et les aspects comptes et budgets de la commune.

12 lecteurs sur 13 considèrent que la périodicité actuelle (2 numéros par an) est satisfaisante. Une lectrice souhaiterait néanmoins une parution encore plus importante !

Pas de concurrence avec internet : Malgré le développement de la fréquentation de notre site, aucun lecteur considère que le bulletin et le site font double emploi.

Parmi les évolutions souhaitées, certains préconisent que le bulletin fasse apparaître les dates des prochains conseils municipaux ainsi que les comptes rendus des conseils. Toutefois, compte tenu de la place disponible sur le bulletin et de la périodicité de notre publication, nous ne pourrions répondre favorablement à cette demande. Nous vous rappelons toutefois que vous pouvez retrouver ces informations sur les affichages apposés devant la mairie.

Quelques suggestions également : Demandes de permis de construire, les naissances, mariages et décès du village, les projets à venir et leurs coûts. Nous tenterons de faire évoluer le bulletin en ce sens.

Enfin, un regret également, formulé à deux reprises par les lecteurs du bulletin : Que les associations ne se fassent pas plus connaître. Alors, Mesdames et Messieurs les Présidents, n'hésitez pas à nous contacter pour nous informer des actualités de vos associations !

Les résultats sont détaillés sur le site [www.jouy28.com](http://www.jouy28.com)

Isabelle DELISLE-MARTIN

**A vos tablettes :  
Le prochain repas des  
anciens  
aura lieu  
le 23 octobre prochain**



## A l'Eure de Jouy

Direction de la publication : Christian PAUL-LOUBIERE

Conception : Corinne BERTHELOT, Pascal MARTIN

Ont participé à ce numéro :

Corinne BERTHELOT, Isabelle DELISLE-MARTIN, Patrick GILLOT, Franck HOYAU, M.C. LABOUREY, Patricia LELONG, Paulette LOCHON, Pascal MARTIN, Brigitte MOREAU, Christian PAUL-LOUBIERE, Claude PETIT, Solange SAVIGNY

Crédit photographique couverture : Pascal MARTIN

Impression : Top Imprimerie



**L**A rentrée est déjà loin derrière nous. Notre école vient d'accueillir plus de deux cents enfants depuis la maternelle jusqu'au CM2. Notre population enfantine reste en progression. Cet élan de la jeunesse est un gage de dynamisme et d'imagination pour tous les habitants de Jouy.

Le début de l'été a connu l'ouverture du nouveau cabinet médical dans l'ancien presbytère. Ce local, situé en plein centre du village, est accessible à tous. Il offre un hébergement confortable tant à nos deux médecins, les docteurs Bertrand et Galliot, qu'à leurs patients. Le pari a été tenu dans les temps et sans charge pour le budget communal, bien au contraire ! Le partenariat entre Jouy et la SA "Eure & Loir Habitat" désormais propriétaire du bâtiment, a été fructueux. Il démontre la qualité du savoir faire que cette société a déjà mis au service de notre commune

au "Clos Normand" sur l'avenue de la Gare ou sur les "Hauts de l'Eure" à la Dalonne.

La procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) se poursuit. Il viendra se substituer au Plan d'Occupation des Sols (POS) à partir de l'automne de 2011. Comme je l'ai indiqué lors de la présentation du diagnostic faite en réunion publique, seul l'intérêt général, au regard de l'identité de notre village, nous guide dans cette démarche. Ceci n'interdira pas d'apprécier les demandes de certains propriétaires fonciers qui ne seraient pas en contradiction à cette finalité. Je crois que la volonté de préserver le caractère rural et la vitalité de notre commune émane d'un sentiment largement partagé ici. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de maîtriser les surfaces foncières destinées à la construction, de façon à éviter une évolution incontrôlée de notre village qui lui ferait perdre son âme. Ce que nous désirons ensemble est sans aucun doute de voir nos commerces prospérer, de pouvoir user de services et d'équipements modernes et maintenir une vie de village ! Les règles d'urbanisme constituent l'outil fondamental en la matière.

C'est précisément cette prérogative de la municipalité qui garantira l'identité de Jouy au sein de la grande agglomération chartraine qui se prépare pour 2011. Cette dynamique de regroupement des collectivités est impulsée par l'Etat sur tout le territoire français. Elle résulte de nombreuses réflexions relevant tant des institutions nationales : Cour des comptes, assemblées parlementaires, ministères, que des élus locaux. Je suis convaincu que le monde rural y trouvera son compte de façon à apporter à tous les habitants de notre bassin de vie les services et équipements qu'ils attendent. Il s'agit d'un vrai projet de territoire solidaire entre le monde périurbain et le monde urbain, aboutissement naturel de plusieurs siècles d'histoire vécue entre nous. Seule la communauté de communes de l'Orée de Chartres que j'ai contribué à créer en 2000 disparaîtra. Elle était une transition temporelle et territoriale nécessaire. La commune, bien sûr, demeure, avec sa rassurante proximité, son clocher et sa mairie, ses commerçants, ses artisans et ses associations. Seuls les grands services seront gérés à une autre échelle, comme ils le sont pour la plupart d'ailleurs depuis de nombreuses années ; je pense aux ordures ménagères, aux transports publics par exemple... N'ayons pas peur, ayons l'audace du succès dans la construction de notre avenir !

Vous trouverez dans les pages qui suivent, entre autres informations sur votre village, deux dossiers portant sur le PLU et le projet de la nouvelle Chartres métropole.

Je vous laisse à votre lecture en vous assurant du dévouement de toute l'équipe municipale qui m'entoure au sens de notre engagement : servir.  
Bien à vous.

**Christian PAUL-LOUBIERE, votre maire**



**V**OUS avez sans doute entendu parler du projet dit du «Grand Chartres» notamment à travers la presse locale. Cette **fausse appellation** désigne en fait la fusion des communautés de communes rurales de notre bassin de vie avec l'agglomération chartreuse. **Il ne s'agit donc pas de voir disparaître les communes.**

Ce grand projet est induit par un contexte à la fois international, national et local. Il a pour but d'assurer une meilleure gestion des services offerts à la population de notre grand territoire, d'assurer leur pérennité tout en préservant l'identité des communes.

**Le contexte :** vous savez que depuis l'automne 2008 une **crise financière, économique et sociale sévit sur le monde**. Ces difficultés économiques rejaillissent sur les finances des Etats à un tel point que cette année – il était temps – la plupart des Etats développés et notamment ceux de la zone euro ont affirmé leur volonté de réduire leurs déficits.

**Au plan national, le déficit des administrations publiques en France n'a cessé d'augmenter depuis 20 ans** pour atteindre des sommets vertigineux. Ainsi le déficit public en 2009 représente 7,5 % du PIB dont les 2/3 correspondent à un déficit structurel non lié aux effets de la crise financière et économique mondiale. Pour l'année 2010, il ne fera que s'aggraver pour atteindre 8 % du PIB soit plus de 160 milliards d'euros. Concernant la dette publique elle était en 2009 de plus de 78 % du PIB<sup>1</sup> à peu près 1 600 milliards d'euros<sup>2</sup>. S'agissant toujours du contexte national, l'Etat définit une politique visant à réorganiser l'administration territoriale pour réduire le nombre des structures administratives et leur coût de fonctionnement, à modifier la fiscalité en supprimant la taxe professionnelle. **Il cherche par ailleurs à réduire les aides qu'il apporte aux collectivités locales et à leur groupement pour limiter ses propres dépenses.**

**Au niveau local, les communes de notre bassin de vie se sont regroupées en EPCI<sup>3</sup> au cours des années 90.** Ainsi l'Orée de Chartres réunit aujourd'hui 16 communes pour 16 600 habitants : la plus grande communauté rurale du territoire. **Une bonne coopération s'est ensuite installée entre les communautés à partir de 2001.** Ainsi s'est développée la zone d'activités industrielles du Jardin d'Entreprises entre Chartres Métropole et l'Orée de Chartres. Il s'agit du plus gros développement économique du département qui permet d'assurer des emplois et générer des richesses pour financer les services à la population. De même le Syndicat des Transports (SMTUBAC) allie l'ensemble des communautés et leurs 39 communes pour offrir un service moderne de déplacement et la gratuité aux jeunes. Cette coopération s'est par ailleurs affirmée avec l'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dès 2006 document de planification territoriale qui sert l'intérêt de notre territoire, sous tous ses aspects, jusqu'en 2020. Enfin, le Préfet d'Eure et Loir, avec le concours de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (composée, en majorité, d'élus) a arrêté et diffusé auprès de tous les maires un schéma départemental de coopération intercommunale en 2006. Ce document prévoit notamment un rassemblement des Communautés de notre bassin de vie pour constituer une seule agglomération dans les 3 ans.

Fort de ce contexte, cette volonté du représentant de l'Etat correspond à un souci d'efficacité dans la gestion territoriale de notre bassin de vie.

#### **Le souci d'une gestion plus efficiente :**

Regrouper ces 4 communautés c'est permettre de **concentrer les moyens techniques et financiers, faire des économies de fonctionnement**, voir disparaître quelques communautés de communes, des syndicats intercommunaux en grand nombre et donc simplifier l'administration territoriale. Cette union correspond à une **stratégie de développement et de gestion des services** qui garantira les services offerts à la population pour les rendre pérennes et permettre d'en créer de nouveaux. Il s'agit de grands services que la Commune seule ne peut pas faire fonctionner tels la collecte et l'élimination des ordures ménagères, le transport public, les accueils de loisirs de l'enfance et de la jeunesse, les grandes structures sportives ...

**Les zones d'activités économiques s'en trouveront renforcées.** Leur développement garantit le niveau de qualité de vie des habitants. Le but poursuivi ici étant de leur permettre de vivre, de travailler et de se détendre sur notre territoire.

**Les conséquences financières pour les habitants du bassin de vie ne sont pas négligeables.** Ainsi se trouveront harmonisés le taux de la contribution économique territoriale qui remplace l'ancienne taxe professionnelle et le taux de la taxe ordures ménagères (TEOM) qui, sur Jouy, baissera de 18 à 12 % environ.



# VERS LE "GRAND CHARTRES"

Futur

Enfin, à titre d'exemple, la carte jeune sera maintenue et les tarifs d'entrée à « l'Odysée » seront pour les habitants des villages au même niveau que ceux de Chartres Métropole. Concernant la distribution de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et pluviales, l'union nous permettra d'assumer la charge financière de ces services de plus en plus complexes et coûteux. Cependant, un mode de gestion à la carte permettra aux communes de continuer à gérer leur eau et leur assainissement de manière indépendante.



La commune de Jouy ne versera pas de contribution financière à la communauté d'agglomération. En effet, comme c'était déjà le cas pour la communauté de communes de l'Orée de Chartres, elle recevra des recettes fiscales propres, à la différence d'un syndicat intercommunal<sup>4</sup>, qui voit des contributions des communes membres.

La Constitution d'une agglomération à l'échelle du bassin de vie ne portera pas atteinte à l'identité du Territoire. En effet, **les communes restent les communes avec leurs compétences propres**. Ainsi elles continueront d'assurer une proximité avec leurs habitants notamment en gérant l'école et l'urbanisme. Si le permis de construire, le POS ou le PLU doivent être en adéquation avec le SCoT, la détermination précise de l'avenir du territoire communal dépendra de la seule commune. Le SCoT constitue le fondement même du respect de l'identité des deux territoires rural et urbain par l'équilibre démographique et sociologique de répartition de la population qu'il impose : 25 % dans le monde rural, 75 % dans le monde urbain. Cet équilibre de notre bassin de vie est issu de plusieurs siècles de coexistence. C'est notre histoire commune. **Ainsi ce n'est pas du «Grand Chartres» dont il est question mais bien d'une grande agglomération, seules les communautés de communes disparaissant.**

La procédure de fusion est en cours, les deux communautés rurales Val de l'Eure, 8 000 habitants, l'Orée de Chartres, 16 600 habitants, et Chartres Métropole, 87 500 habitants, regroupant 32 communes, ont donné leur accord pour s'unir.

Le Préfet qui dispose d'un pouvoir de décision essentiel dans la procédure a arrêté le périmètre de fusion à ces 32 communes. Il a voulu, ainsi, respecter la réserve émise par la communauté du Bois Gueslin (5 000 habitants sur 6 communes) et Barjouville (1 650 habitants seule commune n'ayant pas adhéree à une intercommunalité).

Cependant, le but poursuivi est de réunir les 39 communes de notre bassin de vie regroupant 119 000 habitants. Ceux qui hésitent aujourd'hui nous rejoindront très vite ...

Dans le contexte qui est le notre, votre Maire est intimement convaincu que **l'avenir des services que nous nous sommes engagés à vous offrir passe par cette «Grande Agglomération»** qui assurera une concentration des moyens pour une meilleure diffusion des actions sur tout notre territoire. **En effet, dans les années à venir, tant l'Etat que la Région ou le Département réduiront de façon préoccupante leurs aides financières aux communes. Notre seul salut est dans l'union.** Mais une union choisie, pour un projet partagé et librement élaboré, fruit d'une concertation réfléchie menée entre présidents des communautés et maires. Les modalités arrêtées pour la création de la « Grande Agglomération » assureront l'intérêt général de tous les habitants d'un territoire solidaire. Mieux vaut choisir aujourd'hui notre avenir ensemble que de se le laisser imposer, prochainement, par l'Etat.

Il est de ma responsabilité d'élu, tant comme maire de Jouy que comme président de la communauté de communes de l'Orée de Chartres de nous engager ensemble dans cette voie.

C. PAUL-LOUBIERE

(1) PIB : environ 1.950 milliards d'euro ;

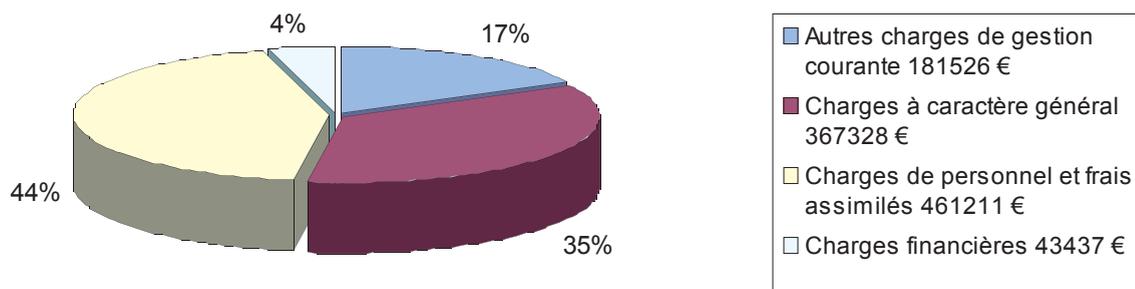
(2) Source : rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques, Cour des Comptes juin 2010, "La Documentation Française".

(3) EPCI - Etablissement Public de Coopération Intercommunale : Syndicat de communes, Communauté de Communes ou d'Agglomération

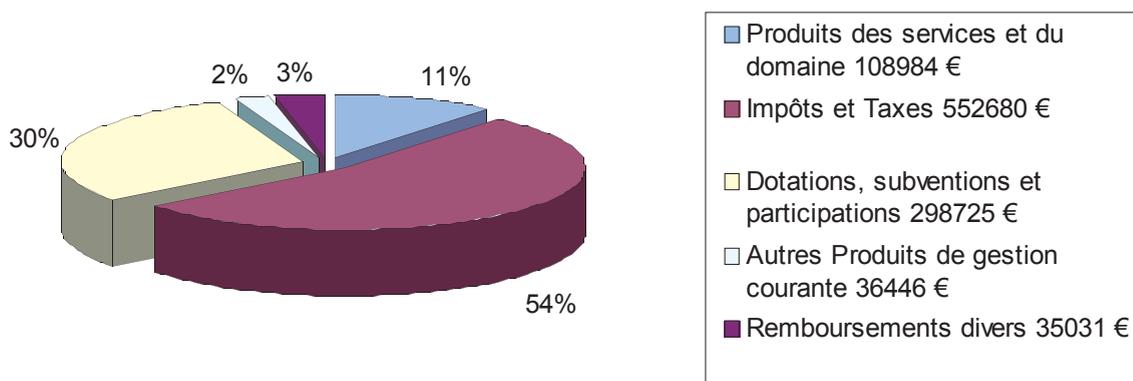
(4) A préciser toutefois que le nouveau dispositif mis en place par la loi de finances pour 2010 prévoit que la taxe d'habitation versée jusque là par les habitants des communes au département sera désormais versée aux communautés de communes ou d'agglomération. C'est la loi qui en a décidé ainsi mais, bien sûr, sans double paiement pour le contribuable. Il s'agit d'une autre affectation d'un même impôt qui intervient dans le mécanisme de la contribution économique territoriale (CET) qui remplace la taxe professionnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.



## Dépenses de fonctionnement 2009



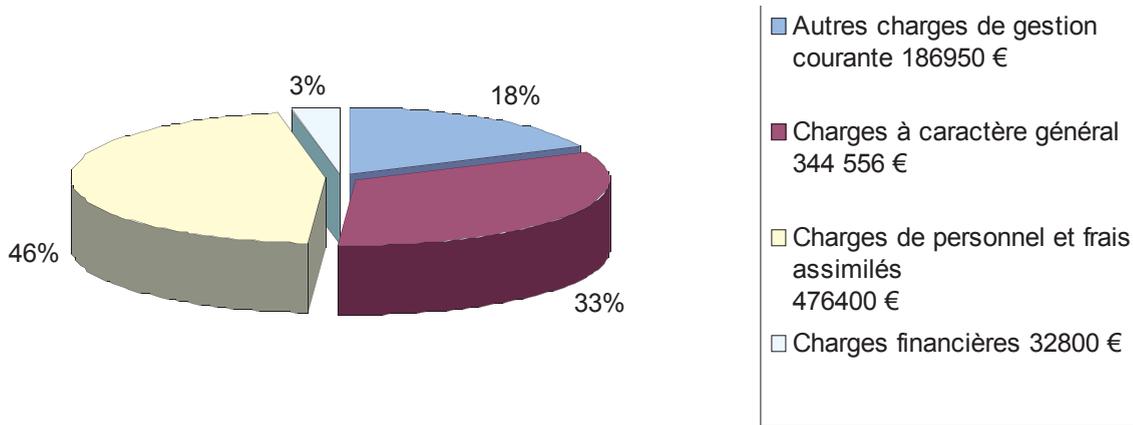
## Recettes de fonctionnement 2009



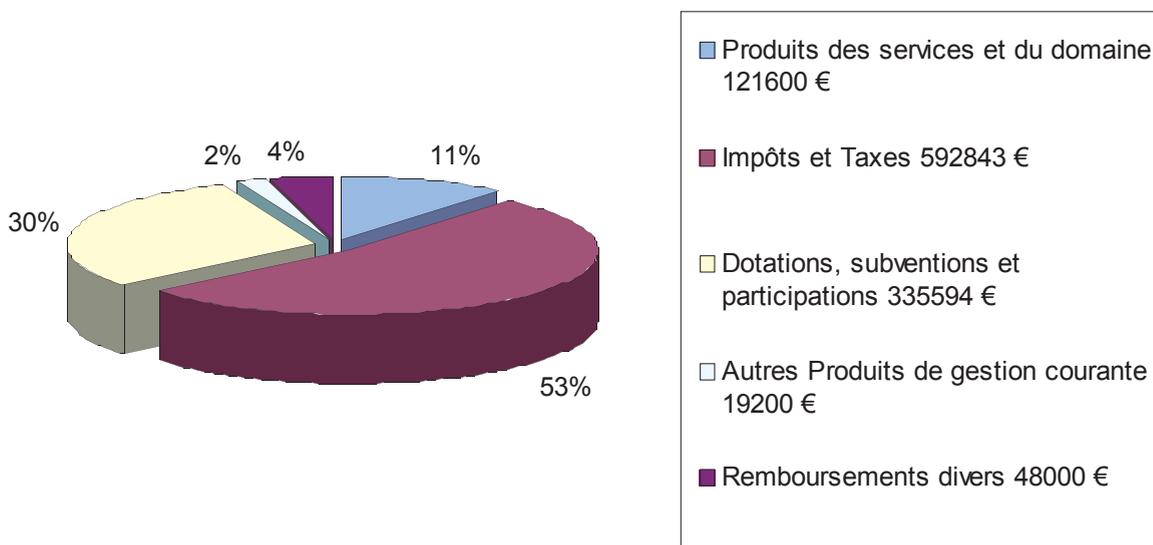
Les travaux prévus en 2010 (en partie réalisés depuis le vote du budget de la commune) concernent :

- Chauffage école maternelle et logements. L'ancienne chaudière au fuel a été remplacée par un modèle fonctionnant au gaz rendant ainsi possible la dissociation avec les logements de fonction. Le montant des travaux s'élève à 39 850 euros et la subvention du Conseil Général à 5 700 euros.
- L'accès grenier école pour 12 670 euros.
- Travaux de voirie accès arrière salle des fêtes (entrée de la garderie périscolaire) et du parking rue Pierre Maury s'élèvent à 14 100 euros et le montant de la subvention du Conseil Général à 4147 euros
- Menuiseries école 2e tranche 7000 euros. Nous continuons notre programme de restauration.

## Dépenses de fonctionnement 2010



## Recettes de fonctionnement 2010



### TRAVAUX PREVUS SUR BUDGETS ANNEXES :

- Les travaux d'extension du réseau d'assainissement concernent les rues Saint Rémy (partie basse), Impasse de Saussaye et Rue du Ravin pour 230 000 euros. Le financement a été réalisé par l'intermédiaire de l'Agence de l'Eau (Subvention 65 248 euros et Prêt 0% 32 624 euros) puis complété par un emprunt de 130 000 euros.
- Les travaux de renforcement du réseau eau potable portent sur les rues citées précédemment auxquels il convient d'ajouter le centre bourg pour 160 000 euros. Le financement a nécessité un emprunt.

## Pour la sécurité de nos enfants...

A l'initiative de la commission des affaires scolaires, l'intégralité du personnel qui s'occupe des secteurs scolaires, périscolaires, restauration, a suivi une formation Premier secours. M. Dessenne, formateur SDIS agréé, a conquis son auditoire dans une ambiance décontractée, mais cependant sérieuse.



## Jouy tisse un partenariat avec l'Afrique

Cela s'est passé de façon quasi banale. Un camion d'est arrêté devant notre école et nous y avons chargé pêle-mêle, tables d'écoliers, pupitres, manuels scolaires, ordinateurs...

Pourquoi déménager tout ce matériel, pour quelle destination ? par qui ?

Voici quelques réponses. Le mobilier, les livres, le matériel informatique ne remplissaient plus depuis déjà longtemps leurs fonctions premières car trop vétustes pour les uns, hors programmes pour les autres, obsolètes pour les derniers. Christian Paul-Loubière, notre maire, est entré en contact avec une association caritative, leur proposant ce matériel, une association disons un peu particulière. puisqu'il s'agit du groupe Magic Système !!!

Depuis, 2007, ce groupe de chanteurs et musiciens ivoiriens très connu recueille des fonds afin de venir en aide aux plus démunis. Paradoxe d'une société de consommation, ce qui est mis au rebus pour les uns, constitue une aubaine pour les autres.

Cette année, le groupe a plusieurs projets :

- la construction d'une école primaire de 6 classes pour la rentrée 2011-2012
- la réhabilitation de la pouponnière de Yopougon (Abidjan)
- la participation financière à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'orphelinat de Bingerville .

C'est donc à cette opération que nous avons participé et nous en sommes ravis. Le groupe nous a envoyé quelques photographies liées à ces projets.

Selon toute vraisemblance, l'un des «déménageurs» était un des membres du groupe Magic Système (très connu des ados !), ce qui fait dire à plusieurs enfants de notre école : «mais pourquoi avez vous vous fait cela... un mercredi !».

P.M



La bibliothèque continue son petit chemin... Les fidèles sont toujours au rendez-vous. Nous constatons une diminution de fréquentation des adultes. La vie est stressante, le temps des loisirs est compté... mais quand on le veut il y a toujours un petit moment à consacrer à la LECTURE. Et quel plaisir de s'évader et d'oublier la frénésie autour de soi ! Et vous les Retraités, profitez de votre nouvelle vie pour vous inscrire à la bibliothèque !! Nous invitons les nouveaux Joviens à une visite guidée pour découvrir les lieux avec les enfants qui craquent devant le choix présenté.

Horaires : lundi de 16h30 à 18h, mercredi et samedi de 11h à 12h. Tarifs pour une année et pour 4 livres à chaque visite : 4,50 euros pour les enfants jusqu'à 15 ans, 7,50 euros pour les adultes, 9,50 pour les adultes hors commune.

Et beaucoup de nouveautés que nous vous proposons : Les gens de Philippe LABRO, La fille de Michèle GAZIER, Le mec de la tombe d'à côté de Katarina MAZETTI, Et après de Guillaume MUSSO, La double vie d'Irina de Lionel SCHRIVER, Le chœur des femmes de Martin WINCKLER, Mauvaise fille de Justine LEVY, Trois femmes puissantes de Marie NDIAYE, L'insomnie du Roi-Soleil de J.Michel RIOU, Poison vert de Patric NOTTRET, Je t'ai vue de Julie PARSONS, Chartres en lumières de Xavier de RICHEMONT... et de nombreux autres à consulter sur place !

Pour les enfants, impossible de faire une liste. Ils savent ce qu'il veulent et fouillent dans les rayons pour trouver selon leur goût et leurs envies : albums, BD, documentaires ou livres pour s'amuser...



## Coup de coeur de la bibliothécaire :

" Les filles " de Lori LANSENS ;  
" Le chasseurs d'âmes " de Michaël WHITE "

Solange SAVIGNY

## Les moments forts de l'année scolaire



Remise des prix à l'école Aimé Allouis



Loto de l'école :  
les bons numéros



Dernier jour au restaurant scolaire : on se lâche

### Les effectifs de la rentrée 2010 : 202 élèves

Classe de petite et moyenne section de Madame Jolivet Nadine 10 PS – 14 MS

Classe de petite et moyenne section de Madame Marais Corinne 10 PS – 13 MS

Classe de grande section de Madame Chau Agnès 28 GS

Classe de CP de Madame Lahourcade Sylvie 26 CP

Classe de CP – CE1 de Monsieur Henri 20 CE1 – 6 CP

Classe de CE1 – CE2 de Madame Le Sciellour Sandrine 17 CE2 – 8 CE1

Classe de CE2 – CM1 de Mademoiselle Bernardi Catherine 19 CM1 – 6 CE2

Classe de CM1 – CM2 de Madame Seguin Isabelle 20 CM2 – 5 CM1



L'école voyage à la Cité des Sciences

Mme Sandrine Le Sciellour succède à Mme Ridreau  
ATSEM Mme Véronique Pira remplace Mme Montigny actuellement en congé parentale

## \* Saison musicale 2010

### 1<sup>er</sup> semestre

#### Samedi 30 janvier 2010, 20 h 30 : "Soirée Cabaret Bretonne" Salle des fêtes de Jouy, avec l'orchestre "Cap à l'Ouest"

C'est avec une grande joie que nous avons accueilli pour la seconde fois l'orchestre "Cap à l'Ouest" et ses 10 matelots. Deux heures de musique traditionnelle dans une ambiance très conviviale en formule cabaret. Petits et grands ont apprécié la mixité des divers instruments caractéristiques de la musique bretonne (bombarde, cornemuse écossaise, flûte, accordéon, guitares et percussions), tout en dégustant les délicieuses crêpes maison !



#### Samedi 13 mars 2010, 20 h 30, Moulin de Lambouray : Concert dans le cadre du 16<sup>e</sup> Festival Jazz de Mars" avec "J.J. Quintet"

Très connu des scènes euréliennes, Jean-Jacques Ruhlmann a séduit un public venu en nombre applaudir des musiciens au talent incontestable. Classé dans le style "jazz contemporain", Jean-Jacques Ruhlmann a su choisir une instrumentation originale où le vibraphone de David Patrois ou encore la trompette de Nicolas Genest font la part belle à sa musique.

Compositeur de la plupart des œuvres, il partage avec générosité le devant de la scène avec tous les instruments. Ainsi Marc Buronfosse à la contrebasse et David Pouradier Duteil à la batterie ont pu s'exprimer à leur manière.



#### Samedi 8 mai 2010. 20 h 45 : Concert dans le cadre du 7<sup>e</sup> Festival de "l'Orée de Chartres" - Moulin de Lambouray Avec "Trio Esquina"

Soirée de prestige pour cette 7<sup>e</sup> édition avec l'un des plus grands bandonéonistes contemporains, César Strocio et son TRIO ESQUINA. Musicien d'une très grande sensibilité possédant une technique remarquable il a conquis le public fasciné par cet instrument captivant et passionnel. Accompagné par Hubert Tissier avec une authentique contrebasse de 1780 et Leonardo Sanchez à la guitare, ce fut l'accord parfait, avec une fluidité remarquable et une impeccable musicalité. Entre tangos, valse et milongas, le public était sous le charme. Eblouissant !



#### Dimanche 13 Juin 2010, à 14 h 30 : Concert annuel des élèves, salle des fêtes de JOUY.

L'Espace Musical "a fait sa fête de la musique" à l'occasion de son concert annuel. Tous les élèves de se sont exprimé individuellement puis ce fut l'audition de l'Orchestre Junior avec les plus jeunes. L'orchestre des plus grands de L'Espace musical de Jouy permet aux élèves et depuis 2 ans à des adultes musiciens (parents d'élèves) de jouer ensemble. Ainsi accordéons, claviers, hautbois se côtoient dans un répertoire varié.

Avis aux musiciens amateurs de Jouy qui désirent se joindre au groupe !

Et pour clore agréablement cette journée et l'année, un cocktail fut offert aux membres de l'association.

**Contact :** Espace Musical de Jouy, 30 rue du Bout aux Anglois 28300 Jouy - 06 13 11 43

45 ou 02 37 36 14 60. Retrouvez toute l'actualité musicale de l'Espace Musical de JOUY sur : <http://espace-musical.perso.sfr.fr>

**Brigitte MOREAU**

Coup de cœur de la rentrée ! ERIC BOUVELLE QUARTET Accordéon, guitare, basse, chant "Soirée Cabaret" Moulin de Lambouray  
Vendredi 19 novembre 2010 à 20 h 30, " Swing manouche et chansons françaises "

C'est le "coup de cœur" de nos soirées cabaret le retour d' ERIC BOUVELLE en QUARTET. Depuis sa venue en 2008, Eric est sur toutes les routes de France avec ses musiciens. Compositeur-interprète, champion de France en 87, du monde en 88, médaille d'or de la Sacem en 89, Eric Bouvelle vous fera découvrir les multiples facettes de l'accordéon. Il partage sa carrière entre les concerts en Europe, les enregistrements télévisés et récemment le cinéma. Il est l'interprète de la bande originale du dernier film de Christophe Barratier " Faubourg 36 " et joue aussi son propre rôle dans ce film. L'atout charme de ce quartet est la présence de Sandra Bouvelle qui interpréta pour notre plus grand plaisir des standards de la chanson française.

Rendez-vous de la rentrée à ne pas manquer. Places limitées, penser à réserver ! Plein tarif : 12 euros. Tarif réduit : 9 euros (moins de 25 ans)

# ANTHOINE HUBERT

Karting

**N**ous vous avons déjà parlé d'Antoine HUBERT il y a 4 ans et bien le jeune pilote jovien a suivi depuis une ascension fulgurante ! Désormais membre de l'Equipe de France de Karting et pensionnaire au Mans en sport études, le jeune garçon (tout juste 13 ans) sillonne aujourd'hui l'Europe pour exercer son talent.

Il a découvert sa nouvelle catégorie, le KF3 (junior), en fin d'année et a fait sensation en remportant l'épreuve du Championnat de France à Ostricourt pour sa première participation dans la catégorie.

Le potentiel d'Antoine n'est pas passé inaperçu aux yeux des connaisseurs puisque LAMIRAULT Groupe Automobiles est venu rejoindre ses partenaires locaux que sont le Conseil Général de l'Eure-et-Loir, Publicité Rossignon, Aérotech'Nico et ADSL-Motos.



## Dates-Clefs d'Antoine

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| Date de naissance :  | le 22 septembre 1996 (13 ans)    |
| 1ers tours de roue en kart :   | le 25 décembre 1999 (3 ans)      |
| 1ère compétition (ANGERVILLE) :  | les 8 et 9 mai 2004 (7 ans)      |
| 1er team officiel (MAILLARD Racing) :                                  | janvier 2005                     |
| 1ère victoire (MAGNY-COURS) :  | le 3 avril 2005 (8 ans)          |
| 1er titre national (Coupe de France MINIKART) Sportif de Haut Niveau : | les 4 et 5 juin 2005 (8 ans 1/2) |
| Intégration au Programme 10-15 :                                       | depuis décembre 2007             |
| Intégration au Pôle Espoirs :  | Décembre 2008                    |
| Intégration à l'Equipe de France Karting :                             | Septembre 2009                   |
| 1ère course en catégorie internationale KF3 :                          | Décembre 2009                    |
| 1ère victoire en catégorie internationale :                            | le 3 octobre 2009                |
| Représentant de la France au Championnat du monde des 13-15 ans        | le 3 octobre 2009                |



## PALMARES D'ANTHOINE

Antoine a disputé plus de 100 courses à ce jour.  
Il est monté plus de 60 fois sur le podium dont 36 fois sur la plus haute marche.

Nous retiendrons les principaux titres :

Vice-Champion Régional Ile-de France 2005 - 2007 - 2008  
Champion Régional Ile-de-France 2009

Vainqueur du Trophée Valentinois 2008  
Vainqueur du Sens Trophy 2008

Vainqueur de la Coupe de France MINIKART 2005  
Vainqueur de la 1ère Coupe de France CADET 2009

Vainqueur de la BRIDGESTONE Cup MINIMES 2007  
Vice-Champion de la BRIDGESTONE Cup CADET 2008

Vainqueur du Trophée de France CADET 2009

Vice-Champion de France CADET 2008  
Vice-Champion de France CADET 2009

Vainqueur du Grand Prix Open d'Ostricourt KF3 2009

3ème de la 1ère épreuve du Championnat d'Europe WSK 2010 avec la pôle-position  
Vainqueur des 2 premières épreuves du Championnat du Monde des 13-15 ans (Trophée Académie CIK2010) et actuel leader de ce Championnat.

Plus de renseignements sur le site  
d'Antoine : [www.anthoinehubert.com](http://www.anthoinehubert.com).

## Des cours adressés à tous, adaptés pour les enfants de moins de 5 ans

Le taekwondo est une activité physique bénéfique au développement des enfants et à l'amélioration des performances des adultes. Le Taekwondo, une activité physique, un art de combat à mains nues, permet d'améliorer la souplesse articulaire de tout corps. De plus, l'exécution de coup de pieds et de poings en criant permet de se débarrasser efficacement du stress.

## Taekwondo, un art martial olympique

L'histoire du Taekwondo est intimement liée à celle de la Corée. Au VI<sup>e</sup> siècle, se constitue le mouvement "Hwarangdo" fondé sur l'étude des arts martiaux et du bouddhisme. Cette "école de pensée", destinée aux jeunes aristocrates, reste une source d'inspiration dans la conduite de l'enseignement du Taekwondo.

Codifié dans les années cinquante en Corée, le Taekwondo est introduit en France en 1969.

Affilié successivement à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (F.F.J.D.A) puis à la Fédération Française de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires (F.F.K.A.M.A), il a depuis 1994 sa propre fédération délégataire et autonome : la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (F.F.T.D.A).

Le Taekwondo évolue sur des bases solides mêlant tradition et modernité. Ces valeurs reconnues par les pratiquants font la force de ce sport. Elles sont un concentré de celles que l'on retrouve dans notre société : la recherche du plaisir, le dépassement de soi, la persévérance, la force morale et physique, le respect d'autrui...

On a souvent tendance à décrire tous les arts martiaux dans le même esprit : celui du Bushido japonais. Le code du Bushido est un code de conduite des samourais jurant fidélité et sacrifiant leur vie à leur seigneur (" Hara Kiri "). L'esprit du TAEKWONDO est plus riche.

En résumé, la Corée a réussi pendant de nombreux siècles à survivre et à s'imposer malgré sa position géographique en étau entre deux géants agressifs : la Chine et le Japon.

D'un point de vue historique, l'esprit et la volonté d'exister du peuple coréen ont été concrétisés par le mouvement de la noblesse coréenne le HWARANG-DO ou " chevalier de la fleur ". L'idéal de ce mouvement est fondé sur la recherche de la beauté, de l'harmonie et de l'épanouissement.

Les coréens se sont aussi distingués des autres pays asiatiques en codifiant un alphabet au XV<sup>e</sup> siècle, tout en conservant l'approche philosophique orientale proche de la nature et du cœur.

L'esprit du TAEKWONDO est une expression de ces différences. Il dépasse l'idée d'un art martial statique fondé sur le sacrifice. C'est au contraire une force d'épanouissement de l'individu, capable d'assimiler la tradition avec des idées modernes comme l'Esprit Olympique.

Le Taekwondo - littéralement " la Voie des pieds et des poings " - est un art martial permettant d'acquérir une force d'épanouissement et de cultiver un esprit d'ouverture.

Pratiquer le Taekwondo, c'est rechercher en permanence un équilibre personnel pour vivre en harmonie avec son environnement. C'est aussi un sport moderne devenu discipline olympique en 2000 aux jeux de Sydney Art martial et Sport de combat



Le groupe des adultes de Jouy

## Les formes de pratique

Par sa diversité, le Taekwondo se prête à toutes les pratiques accessibles à tous.

Les enfants et les adultes trouvent dans sa pratique une activité permettant de résister aux stress de la vie moderne.

Chacun profite à la fois de la richesse de l'art martial, de son bagage de self défense et des bienfaits d'une pratique gymnique exigeante.

**Le combat** : C'est la forme de pratique présentée aux Jeux Olympiques. Le port des protections permet de pratiquer en toute sécurité.

**La technique traditionnelle** : C'est l'utilisation des formes et mouvements ancestraux. Un pomsé est un combat conventionnel contre plusieurs adversaires imaginaires.

**La self-défense** : Appelé Ho Shin Soul, il permet la maîtrise des dégagements, clefs, balayages et autres projections.

**Le body Taekwondo** : Vise la dépense physique par le travail cardiovasculaire, la gestuelle et le renforcement musculaire. C'est le moyen idéal de se défouler en musique et de libérer son énergie. L'utilisation de cibles, de poids, de la corde à sauter, permet un travail plus complet, et rend les cours plus attractifs.

## Taekwondo : fiche d'identité

**Origine** : Corée **Signification** : "La voie des pieds et des poings"

**Le pratiquant** : Le Taekwondoïste - Homme, Femme et Enfant

**Début** : A partir de 5 ans

**Formes de pratique** : Le combat; la technique (Pomsé) ; la self-défense (Ho Shin Soul)

**Techniques** : Les pieds et les poings

**Progression** : De la ceinture blanche à la ceinture noire 9<sup>e</sup> dan

**Lieu de pratique** : Le dojang

**La tenue** : Le dobok

## Equipelement

Un équipement de protection complet permet de préserver l'intégrité physique des pratiquants. Le Taekwondo connaît le plus faible taux d'accidents des sports de contact.



Kevin sur l'aire de combat

## Les atouts du taekwondo

Entretenir sa forme : Vous acquerrez rapidement souplesse, tonicité musculaire, agilité et force par une pratique régulière.

Se défouler : Une activité qui permet de résister au stress de la vie moderne. Libérez votre énergie tout en canalisant vos émotions. Vous évacuez les tensions accumulées dans la journée de façon positive. Chez les enfants la pratique du Taekwondo, dans un environnement contrôlé et régi par des règles, améliore les facultés de concentration et réduit l'agressivité.

Réveiller ses sens : Le combat ou la technique vous permettent d'aiguiser vos réflexes, d'augmenter vos capacités d'anticipation et de réaction.

Pratiquer à tout âge : La multiplication des formes de pratiques du Taekwondo : le combat - la technique - le self défense (Ho Shin Soul) - le body taekwondo permet à tous de trouver sa voie et de s'épanouir quelque soit son niveau, son âge, ses envies et ses besoins.

## Le club de Jouy

Création : 2004

Enseignant : Gilot Patrick diplômé BEES 4<sup>e</sup> dan

Lieu : gymnase de Jouy, Salle du haut

Cours : Les Mardi soir et samedi après-midi (projet d'ouverture d'un cours le jeudi soir)

Contact : 06.60.63.67.28

Le site : <http://taekwondohanches.blog4ever.com>

Inscription : Toute l'année au début des cours (1 cours d'essai gratuit)

Les grades valident la progression des connaissances.

Pour les enfants : 8 ceintures permettent d'identifier son niveau (blanc, jaune, orange, vert, violet, bleu, rouge et noir).

Pour les adultes : 4 ceintures (blanches, jaune, bleue, rouge) sont les étapes obligatoires pour obtenir la ceinture noire 1er dan (dès 16 ans).



Gilot Patrick, diplômé BEES 4<sup>e</sup> dan

## La fédération en quelques chiffres

Création : 1995

Les disciplines associées : Hapkido, Soo Bahk Do, Tang Soo Do

Le site : <http://www.fftda.fr>

48 000 Licenciés dont 30% de Femmes

900 clubs affiliés

29 comités régionaux - 14 comités départementaux

3 pôles France - 5 pôles Espoirs

3 athlètes médaillés olympiques : Myriam BAVEREL (Argent en 2004) - Pascal GENTIL (Bronze en 2000 et 2004) - Gwladys EPANGUE

3 athlètes Champion du Monde dont en 2009 Gwladys EPANGUE.

# COMITÉ DES FÊTES



*Vide-grenier : saucisses, merguez...*



*Corvée de patates !*



*Randonnée pédestre : l'effort*



*Le réconfort !*



*Interquartiers : préparation*



*les arches finalisées*



*Tout le monde est à pied d'oeuvre...*



*... vraiment tout le monde !*



*... enfin presque !*



*non, pas tout le monde !*



*Illusions ... d'optique !*



*Glissades humides !*

Retrouvez encore plus d'images sur notre site [www.jouy28.com](http://www.jouy28.com)

Comme à l'accoutumée, le Comité des fêtes de notre commune s'est montré efficace quant à l'organisation des différentes manifestations de ces derniers mois. Le vide-grenier a obtenu encore un grand succès en réunissant pas moins de 170 participants. Plus calme, et très bucolique, la randonnée pédestre a permis de nombreux Joviens de se retrouver. Mais le clou a été sans contexte la troisième rencontre Interquartiers, les verts, les bleus, les roses, les rouges se sont affrontés dans une ambiance bon enfant... et humide. Humide, c'est le terme qu'il faut employer pour caractériser le repas champ-pêtre du 14 juillet, quoique le terme arrosé serait aussi de circonstance...



Bravo !



Quel courage !



Mamie, je veux voir !



Le verre de l'amitié



Merci, Jean !



14 juillet : Les pompiers sous haute protection



J'ai beaucoup d'amis !



Repas bien arrosé !



Toujours fidèles !



La bonne humeur joviennne !

Photos Claude Petit



*Il y a encore quelques mois...*

Depuis le mois de juin dernier s'est ouvert le nouveau cabinet médical situé dans l'ancien presbytère. Ce dernier avait été vendu 150 000 euros par la commune à la société *Eure et Loir habitat* en février 2009. De très importants travaux ont été effectués afin de transformer le rez-de-chaussée en cabinet médical et le premier étage en un logement privé. Aujourd'hui, y sont installés les Dr Bertrand et Galliot qui officiaient précédemment à Saint-Piat.

Nous avons rencontré le docteur Galliot afin qu'il nous fasse part de ses premières impressions.



### **Vous exercez à Saint Piat depuis comment de temps ?**

J'y suis arrivé en janvier 1979 et le docteur Bertrand en juin 1984.

### **Pourquoi avez-vous quitté vos anciens locaux ?**

Pour deux raisons ; d'une part le projet de maison de santé pluridisciplinaire a été abandonné et d'autre part la municipalité, propriétaire des lieux, nous a fait savoir par courrier, que notre bail ne serait pas renouvelé en octobre 2011. Depuis toutes ces années, nous possédons une importante patientèle, comment gérer vis-à-vis d'elle cette situation ? la perspective de nous retrouver à la rue nous a quelque peu affolé.



### **La décision de transformer ce presbytère en cabinet médical a été une aubaine pour vous**

Véritablement, nous ne pouvions pas manquer cette occasion. Nous avons donc contacter Christian Paul-Loubière et le Dr Farnière qui exerçait sur place. La patientèle de chacun permettant aux trois médecins de travailler ensemble sur la commune.

### **Les locaux sont certes flambants neufs, mais qu'est-ce qui change vraiment ?**

Beaucoup de choses, nous avons maintenant deux cabinets distincts, ce qui permet d'accroître le temps de consultation, puisque nous pouvons travailler ensemble. Les locaux sont maintenant aux normes et accessibles aux personnes en fauteuil, y compris au niveau des toilettes. Tout le matériel médical a été remplacé, les dossiers sont tous informatisés et accessibles en réseau pour chacun d'entre nous.



### **Comment voyez-vous l'avenir ?**

Nous sommes optimistes, et pour vous dire nous souhaitons qu'un 3<sup>ème</sup> médecin nous rejoigne. Il pourrait occuper le cabinet sur le temps de consultations que nous dispensons à l'extérieur. Cependant, comme chacun le sait, la pénurie existe et seuls 10% des diplômés en médecine générale s'installent en libéral. Quoiqu'il en soit c'est déjà important pour Jouy et ses alentours de posséder en son centre médecins, pharmaciens, infirmières et kinésithérapeutes. En conclusion, nous sommes des médecins heureux...

*Propos recueillis par Pascal MARTIN*



## Recensement de la population

Des agents recenseurs se présenteront au domicile entre le 20 janvier et le 19 février pour déposer et collecter les questionnaires. Avant de les recevoir, vérifiez bien que ces personnes possèdent une accréditation officielle.

## Déchèteries

N'oubliez pas que depuis le 1er septembre une carte est obligatoire afin de pouvoir accéder aux déchèteries du groupe Sitreva (dont Harleville)

## Santé

- Lydie TAVERNE, masseur-kinésithérapeute, officie désormais 6, avenue de la Gare. Consultations tous les jours du lundi au samedi et visite à domicile. Tél. 02.37.21.43.63 et port. 06.70.38.83.47.
- Mme DZIURA, kinésithérapeute, vous reçoit sur RDV dans son cabinet situé 2, rue du Village. Tel 02.37.22.32.3.

## Services à la personne

- M. OUDARD Thierry, résidant dans notre commune propose service à la personne (entretien de jardin, bricolage, courses, promenade de chiens pour les personnes dépendantes). Entreprise agréée Tel : 02.37.22.49.08, port : 06.12.94.64.87.

## Défibrillateur

La commune vient d'installer un défibrillateur au complexe sportif. Lors d'une opération " Cœur et lien ", M. Dessenne (formateur SIDIS) a dispensé pas moins de 5 formations auprès des sportifs, responsables d'associations, élus ... L'appareil est muni de deux jeux d'électrodes : les pédiatriques pour les enfants entre 1 an et 8 ans et les adultes au-delà. Sa fonction première est d'être utilisable par tous. Le coût de l'opération, 2100 euros, participation du Conseil Général 893 euros.



## Civisme

C'est par obligation que nous avons été contraints de placer ce dispositif devant les passerelles au Moulin de Lambourey. En effet, depuis plusieurs mois, des Quads empruntent ce passage, endommageant fortement leur structure déjà fragile. Les normes ont été respectées lors de l'installation afin de permettre le passage des landeaux, poussettes et fauteuils roulants.



## Télévision Numérique Terrestre

La Télévision Numérique Terrestre sera opérationnelle à partir du 19 octobre. Si vous possédez une antenne râteau, il vous suffira simplement d'acquérir un adaptateur. Il n'est pas nécessaire de changer de téléviseur. Vous pouvez, selon vos ressources, bénéficier d'aides à l'équipement et d'une assistance technique si vous êtes âgé de plus de 70 ans ou handicapé. Avec ce dispositif, vous recevrez, au lieu des six chaînes classiques, 19 chaînes gratuites.

Pour plus d'informations, des brochures sont disponibles en mairie. Vous pouvez également en savoir plus sur [www.tousaunumerique](http://www.tousaunumerique) ou en téléphonant au 0970 818 818.

# LE CLUB DES ANCIENS

Après de bons et loyaux services, Mme Paulette Lochon a quitté la présidence. Un nouveau bureau a été élu. En voici sa composition : Président d'honneur : Christian Paul-Loubière. Présidente : Mme Claudette Leprince. Vice-présidente : Mme Paulette Lochon. Secrétaire : Mme Pierrette Mullot. Trésorière : Mme Jocelyne Guillemain. Membres du bureau : Etienne Bourgeois, Sollange Messager, Jacques Dubois, Michel Leprince, Simone Pallu, Huguette Coutan. Le prix des cotisations est à 25 euros. Souhaitons à ce nouveau bureau dynamisme et bonne humeur.

**N**OUS avons la chance d'habiter une région et une vallée où il fait bon vivre. Cette vallée, dont la beauté nous fait vibrer à chaque saison, recèle des trésors de la biodiversité. Cette chronique est un plaidoyer envers la nature. Nous voudrions sensibiliser tous ceux qui ne prennent pas assez le temps de la connaître; à mieux la découvrir et à l'aimer, tout en respectant sa flore et sa faune.

Nous avons des champs de blé; des bois, riches de différentes essences qui abritent de nombreux oiseaux; des étangs, où parfois les espèces des pays nordiques y font une halte migratoire en automne et au printemps, d'autres passent même l'hiver chez nous.

A la fin de l'hiver, nous arrivent les oiseaux migrateurs des pays chauds, parmi lesquels les hirondelles. Ces oiseaux, dont les vols acrobatiques, magnifiques ballets aériens, nous charmaient, se raréfient d'année en année; pesticides, destruction de leur habitat par l'homme. Une hirondelle revient fidèlement sur les lieux où elle a construit son nid une première fois, ainsi que sa progéniture l'année suivante.



Oies bernaches

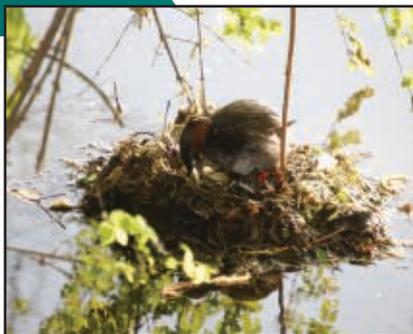
Combien de citoyens soucieux de la propreté de leurs façades détruisent les nids, chefs-d'œuvres artistiques, si soigneusement construits. Si on détruit leur nid, où iront-elles pondre... Pensez y; installer une petite planchette sous le nid protégera votre mur des déjections. Jadis, les anciens considéraient le fait qu'une hirondelle construise son nid sous un toit, comme un porte bonheur... Les temps ont bien changé !

Au printemps, certains oiseaux sédentaires de notre vallée construisent leur nid à même le sol, ou dans les buissons. Ceux-là sont les plus exposés ; ils sont à la merci de certains promeneurs, qui sans le savoir en s'écartant parfois des sentiers, marchent sur les nids.

Quand des enfants (parfois même, des adultes) tapent sur les buissons pour s'amuser, ou pour éloigner des insectes (bourdons, araignées...), ils peuvent effrayer les nicheurs, détruire le nid et les œufs.

Quand vous ferez la cueillette des mûres, soyez attentifs ; vous apercevrez et entendrez peut-être l'accenteur mouchet au chant si délicat (il construit son nid dans des basses branches d'arbres) ; le troglodyte qui lance son cri d'alarme dès que vous empiétez sur son territoire. Si en fin d'une chaude journée d'été, vous entendez dans la végétation dense et touffue comme un bruit strident, vibrant, ressemblant au bruit du criquet et que ce son et de bruits de sautilllements vous suivent lorsque vous vous déplacez ; c'est la locustelle tachetée, très difficile à apercevoir car elle est très farouche.

Combien de fois voit-on autour des étangs, près des cours d'eau, les chiens des promeneurs courir après les oiseaux des zones humides (dont certains sont protégés), sans que les maîtres n'interviennent; des jeunes qui leur lance des projectiles : cailloux, morceaux de bois, sous les yeux des parents non réprobateurs !



Grèbe castagneux regagnant son nid

Des gens qui après un pique-nique lancent leurs canettes ou bouteilles vides dans les fourrés ; ce geste inconscient peut abîmer les nids, les œufs ou blesser les juvéniles. Les oiseaux en période de nidification sont vulnérables. Ils ont déjà beaucoup de prédateurs ; ils n'ont nullement besoin que l'homme vienne perturber leur environnement et leur habitat.



Juvénile de Bergeronnette grise

**ORCHIS JAUNES** : évitez de les cueillir, pour que tout le monde profite du beau tableau. Ne cueillez pas orchidées et autres fleurs protégées et interdites à la cueillette.

Évitez les décharges sauvages: dans les étangs, rivières, abords des champs, lisières des bois, forêts. Il existe des conteneurs et des décharges publiques.



*Orchis abeille*

Nous avons des sous-bois, des prairies, des coteaux calcaires, des zones humides ; tous possèdent une végétation d'une richesse floristique remarquable. On y trouve ronces, églantiers, des fleurs de différentes ordres, tels que : OMBELLIFERES : cerfeuil, angélique, berce, podagraire, fenouil, carotte sauvage, sanicle... CRUCIFERES : colza, ravenelle... RUBIACEES : gaillet blanc, gaillet jaune... PAPILLONACEES : luzerne, trèfle, gesse, salicaire, coronille ROSACEES : reine des prés, potentille, fraisier sauvage... LILIACEES : muscari à toupet, cardère sauvage... ORCHIDACEES : orchis, epipactis, ophrys, néottie... LABIEES : origan, serpolet... La liste est non exhaustive, sans oublier les graminées.

Oedemere noble. Magnifique insecte inoffensif, pollinisateur dans les jardins. Contribue à la pollinisation de certaines orchidées.

Robert le diable sur une plante hôte (ses chenilles adorent les feuilles de la ronce et du houblon).

Bourçons. Grands pollinisateurs, utiles au potager et au jardin. Ne les éliminez pas. Ils sont inoffensifs si vous ne les dérangez pas quand ils butinent

La plupart de ces plantes (citées plus haut), sont des plantes "hôtes" et mellifères pour : papillons, abeilles, bourçons et de nombreux insectes pollinisateurs.

Chaque papillon a sa plante hôte spécifique. Pour ceux qui ne le sauraient pas, les "plantes hôtes", sont des plantes choisies par les insectes (nous ne parlerons ici, que de papillons), pour pondre leurs œufs, sur les feuilles ou les tiges; une fois développée, la chenille aura de quoi s'y nourrir, avant de se transformer ici ou ailleurs, en chrysalide, puis en papillon.

A tous ceux qui se plaignent de n'avoir ni papillons, ni bourçons dans leur jardin, tentez l'expérience. D'abord supprimez pesticides et désherbant ; ne brûlez pas systématiquement tout le bois mort et les feuilles, qui abritent: larves, œufs, chenilles et d'autres insectes qui sont utiles dans les jardins. La larve de la coccinelle est une des prédatrices des pucerons; si vous utilisez un insecticide contre ces derniers ; vous éliminez un insecte bien-faiteur en même temps.

Évitez d'installer ces pièges à guêpes où vous mettez de l'eau sucrée pour les piéger, car cela attire aussi: abeilles, bourçons et autres insectes pollinisateurs utiles, voués à une mort certaine. Ces derniers détestent tout ce qui est amer, alors, à la place d'une boisson sucrée, mettez-y plutôt de la bière ; les guêpes en raffolent.



*Robert le diable*

Quand sur votre trottoir poussent des herbes envahissantes ; si elles vous dérangent, arrachez-les à la main. Si vous regardez bien, vous découvrirez des œufs, des larves ou des chenilles. Créez un coin sauvage dans votre jardin ; laissez pousser (ou plantez..) quelques orties\*, des ronces, un peu de lierre, de l'origan, de la valériane, de la consoude\*, de la fougère\*, de la prêle\*; vous serez surpris l'année suivante, de voir papillons et bourçons s'inviter chez vous.



*Oedemère noble*

Il y a beaucoup de nos concitoyens qui jardinent naturellement; c.a.d. sans produits phytosanitaires chimiques. \*La consoude, l'ortie, la prêle et la fougère sont des dons du ciel pour le jardinier. Il peut lui-même fabriquer à base de ces plantes, de quoi entretenir et soigner les plantes de son jardin d'agrément ou potager. Peut-être dans une future chronique, parlerons nous, de l'usage de certaines plantes, de leurs vertus, et de leur usage en gastronomie.

Marie-Claire LABOREY

**P**AR délibération en date du 13 octobre 2008, le conseil municipal de Jouy a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme conformément aux articles L.123-6, R 123-24 et suivants du Code de l'urbanisme. L'étude a été confiée au cabinet En Perspective, son directeur Jean-Louis Guillemot répond à nos questions.



### Qu'est-ce exactement le PLU ?

Le Plan local d'urbanisme est un document d'orientation du développement du territoire et de son fonctionnement.

Il prévoit l'occupation et les usages des sols sur tous les secteurs de la commune ainsi que les besoins de développement : logements à construire, espaces pour accueillir les entreprises, nouveaux équipements éventuels.

Il s'agit surtout d'un outil de gestion du droit des sols, c'est d'ailleurs sa fonction juridique première. Il définit la destination des espaces et toutes les règles d'occupation des terrains et de construction. C'est en fonction du PLU que les permis de construire sont accordés, ainsi que les autorisations de réaliser une opération d'aménagement.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme fait l'objet d'une procédure décomposée en quatre grandes étapes principales: le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durable, le zonage et le règlement. Son rôle est également de concilier au mieux les souhaits et les objectifs de la municipalité avec les attentes de la population.

### Pouvez-vous détailler les différentes phases ?

La première étape relative au diagnostic a permis, au cours des mois écoulés, d'effectuer un état des lieux de la commune concernant différents aspects de cette dernière: habitat, économie, social, patrimoine, agriculture, environnement,...

En effet, la commune bénéficie sur son territoire d'un site naturel de qualité. La vallée de l'Eure, les coteaux, les étangs et les zones humides constituent un paysage remarquable. L'ensemble des caractéristiques paysagères (le relief, les cours d'eau, les champs, les bois, les maisons ...) apparaissent comme des critères qu'il convient de prendre en considération pour préserver l'identité communale. Dans une logique d'utilisation économe de l'espace, le Plan Local d'Urbanisme recense l'existant pour mieux préparer l'avenir. Il a pour volonté d'améliorer le cadre de vie de l'ensemble de la population vivant ou travaillant sur la commune.

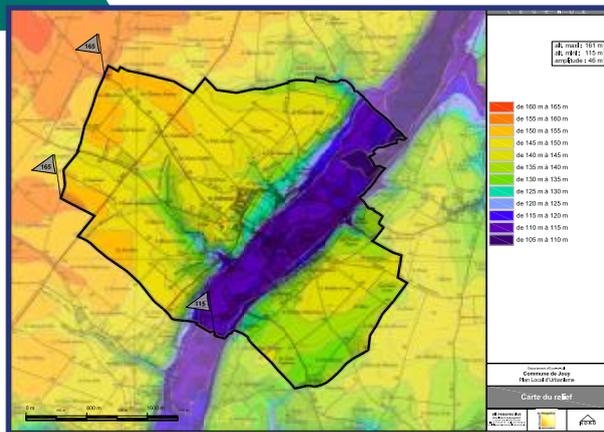
Toutefois, ces considérations ne peuvent être détachées des risques naturels et technologiques, et plus particulièrement en ce concerne Jouy ; des inondations. PLU et PPRI (Plan de prévention des risques d'inondations) sont intimement liés.

### PLU, PPRI, encore des acronymes... On parle même de PADD. Qu'est-ce que cette nouvelle bête curieuse ?

C'est très simple, il s'agit de la deuxième phase de la procédure du Plan Local d'Urbanisme : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (le PADD).

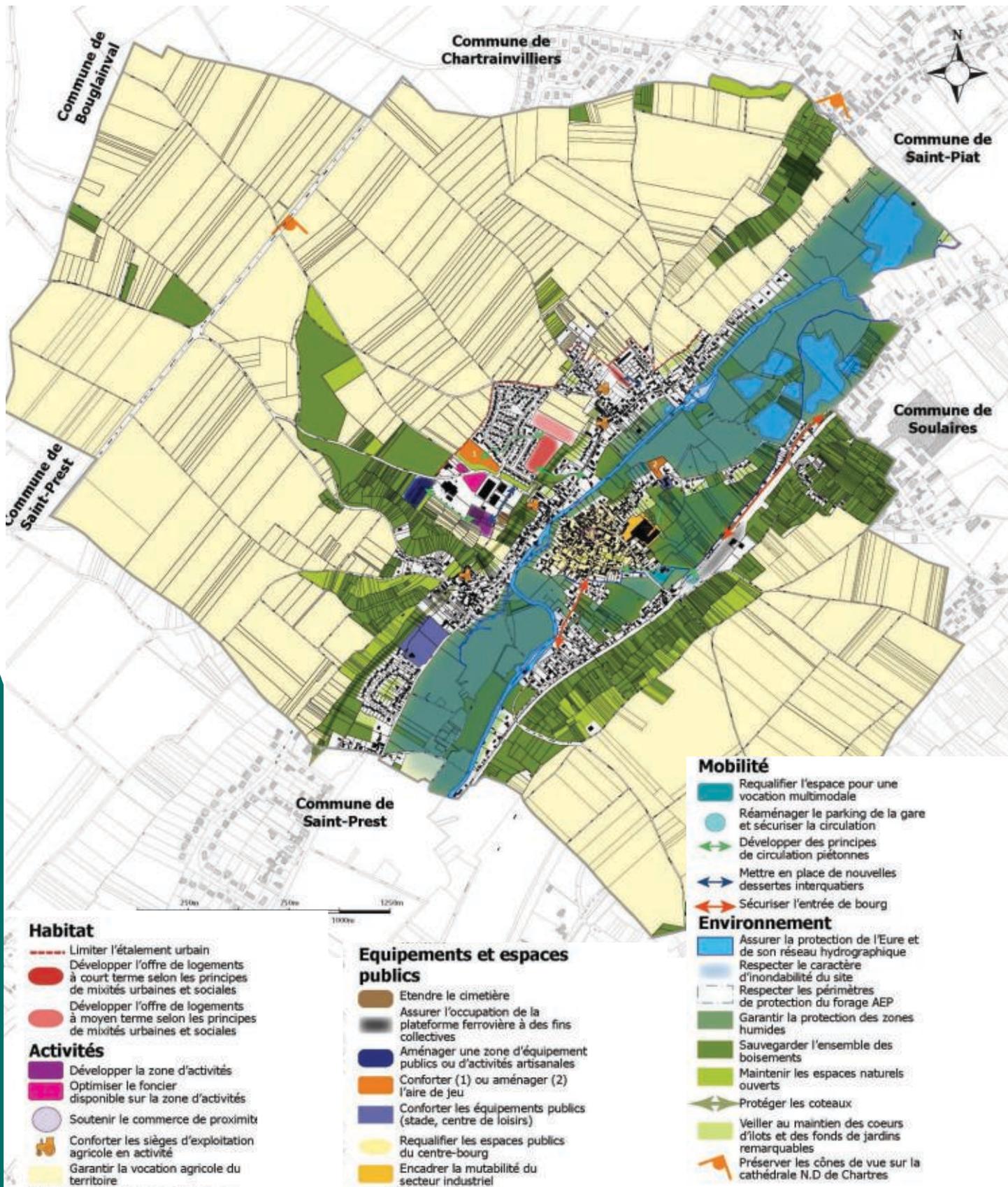
Il a pour vocation d'exposer les objectifs de développement et de d'aménagement de la commune, dans le respect des équilibres entre toutes ses composantes. Il a vocation à traduire les orientations municipales en matière d'aménagement pour les dix ans à venir. Les principes mis en avant par le code de l'urbanisme pour l'élaboration du PADD sont le maintien (ou la recherche) des grands équilibres et la prise en compte des objectifs de développement par :

- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat de manière à répondre aux besoins actuels ou futurs en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat et en prenant en compte les moyens de transport et de gestion des eaux,
- l'utilisation économe et maîtrisée des espaces naturels et urbains,
- la maîtrise des besoins en déplacements,
- la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol des écosystèmes, des espaces verts, des sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores,
- la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti,
- la prévention des risques prévisibles naturels ou technologiques, des pollutions et des nuisances.



Plus précisément en ce qui concerne notre commune, cela se traduit comment ? Jouy est un charmant village, dynamique, bien situé. Il faut cependant, sans conservatisme, accepter une croissance modérée pour la décennie à venir et ce, dans le respect de la politique du développement durable.





DANS le n°64 de "A L'Eure de Jouy", Franck Hoyau avait fort bien détaillé le fonctionnement d'une station d'épuration. Il évoquait que depuis la fin des années 90, l'épandage des boues sur les terres de la commune est non autorisé par l'administration. Chacun comprendra donc la colère et l'indignation de nos concitoyens lorsque par la presse, ils apprirent que les boues de la station d'Achères, qui traite les trois-quarts des eaux usées de la Région Parisienne allaient être déversées dans la région. 42 hectares sont concernés sur notre commune. Extrêmement sensible à ce problème, le conseil municipal en date du 19 octobre 2009 a prononcé un avis défavorable. Voici un extrait de la délibération :

Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne a déposé une demande d'autorisation d'extension du périmètre d'épandage agricole des boues de la station d'épuration d'Achères (Yvelines).

Une enquête publique, prescrite en application du Code de l'Environnement, s'est déroulée du 12 septembre au 12 octobre 2009. Par arrêté du 2 septembre 2009, le préfet a appelé chaque commune où a été déposé un dossier d'enquête à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Maire rappelle qu'auparavant les boues, une fois traitées, étaient déversées dans les champs. Or, lors de l'étude du schéma d'extension de la station d'épuration de la commune de Jouy, les agriculteurs exploitant sur la commune ont refusé de continuer à épandre des boues sur leurs terres, notamment pour des raisons de traçabilité des produits et de mobilité des terres. Le plan d'épandage a donc été arrêté. Un dispositif de traitement des boues a été mis en place : déshydratation... La Communauté de Communes de l'Orée de Chartres a pris la compétence du traitement des boues et de leur élimination.

Il informe le conseil municipal qu'un agriculteur a donné son accord pour l'épandage des boues d'Achères sur les terres agricoles qu'il exploite sur la commune de Jouy. Ces terres, d'une superficie de 42 hectares, sont situées sur le plateau au-dessus des Chintres.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'extension du périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration d'Achères au vu des éléments ci-dessous :

- la station d'épuration d'Achères élimine les 2/3 des eaux usées de l'agglomération parisienne. La qualité des boues venant de la région parisienne est différente de la nôtre, faible substitut aux intrants agricoles de par leur caractère chargé en polluants de toutes origines.

- risque de pollution de l'Eure en amont des points de captage d'eau de Jouy et des Martels exploités par le Syndicat d'Interconnexion des réseaux d'eau de Soulaire, les éléments contenus dans les boues pouvant ruisseler dans le bassin versant par temps de pluies et atteindre les nappes phréatiques.

- le territoire de la commune de Jouy est spécifique : site inscrit dans la vallée de l'Eure, site Natura 2000 n° FR 2400552 (vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

De plus, ce projet est contraire à la Charte départementale pour l'environnement, à savoir :

- mettre en œuvre une politique de qualité pour la gestion de l'eau.
- assurer une alimentation en eau potable de bonne qualité.
- assurer un traitement des eaux usées respectueux de l'environnement.
- améliorer la qualité de l'eau des rivières.
- maîtriser les ruissellements.

S'ajoute le problème du transport des boues qui va à l'encontre de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

D'ailleurs, l'action menée par le représentant de l'Etat de notre département pour préserver ou assurer la potabilité de l'eau distribuée dans les communes, notamment par les aides financières apportées aux syndicats d'interconnexion, apparaît incompatible avec l'extension du périmètre d'épandage qui nous est aujourd'hui présenté par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne. (SIAAP)

Entendu l'exposé du Maire, et dans le cadre de l'enquête publique, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet d'extension du périmètre d'épandage agricole des boues issues de la station d'épuration d'Achères (Yvelines).

La situation n'ayant pas évolué, la question a été de nouveau soulevée lors de la séance du conseil municipal du 6 juillet dernier. Ce dernier a autorisé le maire à présenter un recours gracieux devant le préfet. Extrait de la délibération (voir encadré). Ce recours, sollicitant le retrait des 42 hectares situés à Jouy, a été adressé au préfet le 22 juillet 2010. Nous sommes dans l'attente de sa décision.



## OBJET : AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Le Maire rappelle que la commune de Jouy a été retenue pour 42 ha dans l'extension du périmètre d'épandage agricole des boues de la station d'épuration d'Achères (Yvelines), et ce, malgré l'avis défavorable de la commission d'enquête.

Il explique que, lors de la séance du Conseil Municipal du 7 juin, il avait proposé de créer un collectif

Or, après avoir contacté un avocat au Conseil d'Etat, il souligne qu'il sera plus efficace de défendre les seuls intérêts de la commune de Jouy.

Un dossier a été constitué en vue de présenter un recours gracieux devant le Préfet.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat de Pompage de la Région de Soulaire sera associé dans cette procédure, le point de captage d'eau des Martels se trouvant situé sur la commune de Jouy. Une première réunion s'est tenue en présence d'Anne GRONBORG, Présidente du Syndicat de Pompage, et de Patrice PICHOT, délégué représentant la commune.

Le Maire demande au Conseil Municipal, qui l'accepte, de lui donner l'autorisation de présenter un recours gracieux devant le Préfet pour un retrait partiel de l'arrêté, et, en cas d'échec, d'intenter un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

**P**PLUS que jamais l'eau devient un sujet au cœur des préoccupations environnementales. Elle fait l'objet de nombreux débats géologiques, politiques pour améliorer sa gestion afin de la préserver. Cette source de vie indispensable est indiscutablement la base de notre écosystème. Nous devons donc apprendre à mieux la préserver pour notre bien et celui des générations futures.

## Une répartition inégale

En quelques chiffres, l'eau représente, sous toutes ses formes (océans, fleuves, glaciers, lacs, nappes souterraines) 1 360 000 000 km<sup>3</sup> pour l'ensemble de la planète. 97% de ce volume correspond aux océans. Seulement 1% de ce volume représente de l'eau potable relativement propre à notre consommation. Aujourd'hui, dans le monde, 1 milliard de personnes sont exclues d'approvisionnement de l'eau, et 2,6 milliards n'ont pas de services d'assainissement sur une population mondiale de 6,79 milliards d'habitants. 1 personne sur deux dans le monde bénéficie de l'eau propre mais pas forcément au robinet.

## Histoire d'eau

Depuis le 1<sup>er</sup> siècle à nos jours, notre souci de l'organisation et la gestion de l'eau n'a cessé d'évoluer mais toujours assise sur une base de cadres réglementaires laissés par les Romains et qui constituent aujourd'hui la base du système juridique français sur la gestion de l'eau. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Révolution n'a pas, à la chute de la monarchie, supprimé les privilèges concernant l'eau. Car si elle a permis la chute du régime féodal pour rendre la terre aux tenanciers, le droit de l'eau n'a pas connu les mêmes bouleversements et elle a conservé en majorité ces cadres réglementaires.

Quant à la réglementation sur l'exploitation d'un cours d'eau, elle ne rentrera que tardivement en vigueur ce qui permis durant le début du XIX<sup>e</sup> siècle la naissance de nombreux moulins, usines et scieries utilisant l'énergie hydraulique sans trop de réglementations le long des cours d'eau et participant ainsi activement à la révolution industrielle de ce siècle.

Il faudra attendre 1898, sous la présidence de Félix Faure, pour qu'une loi sur les ouvrages d'eaux apparaisse : «*Nul ne peut créer un ouvrage sur une rivière, susceptible de modifier le débit, le régime ou le mode d'écoulement des eaux, sans une autorisation*».

Cette deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle fut la naissance des sociétés de distribution de l'eau comme la Compagnie Générale de Eaux ou la Lyonnaise de Eaux, organisant ainsi la distribution de l'eau et plus tardivement son traitement au début du XX<sup>e</sup> siècle.

En 1930, 29% des communes françaises bénéficiaient de l'eau courante et les dernières furent équipées en 1980.

De toute l'Histoire de France, l'eau n'a jamais cessé d'être dans les débats du droit Français et représente depuis toujours un enjeu dans le domaine financier et sanitaire.

## Une organisation institutionnelle incontournable

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, deux lois ont majoritairement donné la direction à la gestion de l'eau sur le territoire national :

- la loi du 16 décembre 1964 relative à la répartition de l'eau et la lutte contre la pollution. Cette loi a transféré la compétence de la gestion de l'eau aux communes qui doivent en assurer le traitement et la distribution

- la loi du 3 janvier 1992 dont l'essence même est de considérer «d'intérêt général» l'eau. Cette loi agit sur la protection de l'eau et sa valorisation comme ressource économique mais aussi la protection des éco systèmes ou des zones humides (comme par exemple l'acquisition de territoires humides qui pourraient être menacés par la pollution, soit environ 20000 hectares dans le cadre du Grenelle).

Le cadre de cette loi a permis la mise en place d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) dans chaque bassin ou regroupement de bassin qui fixe l'objectif sur la gestion des ressources de l'eau. Ces schémas directeurs sont complétés dans chaque sous bassin par des Schémas d'Aménagements et de Gestion des Eaux (SAGE). Cette loi définit les compétences de chaque collectivité territoriale (commune, département, région, Etat).

## Jouy, une amélioration constante

Notre commune, qui est une grande privilégiée par la qualité de son eau et de son réseau de distribution ne se ménage pas pour autant à améliorer la gestion de ce patrimoine. Les travaux d'assainissement réalisés ces dernières années ont permis de régler des fuites considérables sur notre réseau mais également la dotation d'une nouvelle station d'épuration plus efficace et conforme aux nouvelles réglementations. Cette mise à niveau correspond parfaitement au souhait du Grenelle de l'Environnement dont l'un des objectifs est d'obtenir un bon état écologique des deux-tiers des masses d'eau d'ici 2015.

Franck HOYAU

**Les chiffres de la commune :**  
Le renouvellement des canalisations permet de résorber les pertes (volume en m<sup>3</sup>)



Copyright Conseil général

